



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT 11 MOHARREM 1436 (5 NOVEMBRE 2014)

*

Le conseil du gouvernement a examiné les projets de décrets et les accords internationaux suivants :

Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2-14-562** relatif à l'organisation de l'offre de soins, à la carte sanitaire et aux schémas régionaux de l'offre de soins.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées après leur examen.

2. **Projet de décret n° 2-13-845** instituant une commission ministérielle pour la coordination de la politique générale relative à la société civile.

Le conseil a décidé de poursuivre l'examen de ce projet lors d'un prochain conseil du gouvernement.

3. **Projet de décret n° 2-14-652** pris pour l'application de la loi n° 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées après leur examen.

Accords internationaux :

1. **Convention** d'extradition, faite à Rabat le 19 février 2014 entre le Royaume du Maroc et la Bosnie-Herzégovine.

- **Projet de loi n° 69-14** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

2. **Convention** d'assistance juridique mutuelle en matière pénale, faite à Rabat le 19 février 2014 entre le Royaume du Maroc et la Bosnie-Herzégovine.

- **Projet de loi n° 75-14** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

3. **Accord** sur le statut juridique des établissements scolaires belges à programme d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Maroc entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la Communauté française de Belgique (fédération Wallonie-Bruxelles), fait à Rabat le 21 mai 2014.

- **Projet de loi n° 94-14** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

Approuvés.